DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Représentation du Conseil municipal dans le conseil d'administration du collège international

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 12 juin 2020 par voie d'affichages

transmis en sous-préfecture le 12 juin 2020 et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC. Madame PEUGNET, BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, BASSINE, Madame GOTTI, Madame Monsieur CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, LEGUAY, Monsieur Monsieur SAUDO, NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

N° DE DOSSIER: 20 B 13n

OBJET: REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE INTERNATIONAL

RAPPORTEUR: Madame HABERT-DUPUIS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est sollicitée pour siéger au sein de nombreux organismes extérieurs le plus souvent de nature associative.

L'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale prévoit que la Ville soit représentée dans les conseils d'administration des collèges et des lycées ainsi que des établissements privés situés sur son territoire.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il convient de désigner trois titulaires et trois suppléants pour représenter la Ville de Saint-Germainen-Laye dans le conseil d'administration du collège international.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de cette instance selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Membres titulaires: Mary-Claude BOUTIN, Benoit BATTISTELLI, Sylvie HABERT-DUPUIS

Membres suppléants : Myriam SLEMPKES, Elisabeth GUYARD, Abou NDIAYE

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ELIT au sein du Conseil d'Administration du Collège International les représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye suivants :

Membres titulaires: Mary-Claude BOUTIN, Benoit BATTISTELLI, Sylvie HABERT-DUPUIS

Membres suppléants: Myriam SLEMPKES, Elisabeth GUYARD, Abou NDIAYE

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune pouvelle de Saint-Germain-en-Laye